

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 15 (1965)
Heft: 5

Artikel: Études critiques : ministères et laïcat
Autor: Baudraz, Francis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380844>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MINISTÈRES ET LAÏCAT

Sous ce titre est paru, aux « Presses de Taizé », 1964, un fort volume contenant les travaux présentés à la « Semaine romande de théologie pastorale », à l’Institut de Bossey en avril 1964, et qui avaient été publiés d’abord par la revue *Verbum Caro*.

Il est inutile de souligner l’actualité des problèmes traités dans cet ouvrage, qui rend au lecteur le grand service de l’orienter dans les recherches actuelles et lui épargnera le souci d’être submergé par les innombrables publications récentes sur ce sujet.

Le plan général est très complet. Le livre s’ouvre sur une introduction de J.-J. von Allmen, suivie de quatre homélies sur Jean 21, d’Edmond Jeanneret. Puis viennent cinq études de théologie biblique : Robert Martin-Achard présente *Israël, peuple sacerdotal* ; Samuel Amsler, *Les ministères dans l’Ancienne Alliance* ; Maurice Carrez, *Apostolat et peuple de Dieu dans les synoptiques* ; Pierre Bonnard, *Ministères et laïcat chez l’apôtre Paul* ; Kurt Stalder, *Les successeurs des apôtres d’après le Nouveau Testament*.

Deux études sont consacrées à l’Eglise ancienne : Willy Rordorf expose *La théologie du ministère dans l’Eglise ancienne* ; dom Emmanuel Lanne, *Le laïcat dans l’Eglise ancienne*.

La suite de l’ouvrage traite des problèmes contemporains, en donnant d’abord la parole à trois théologiens d’autres confessions : Yves Congar, *Ministères et laïcat dans les recherches actuelles de la théologie catholique romaine* ; Patrick C. Rodger, *Importance et valeur de l’épiscopat pour l’Eglise anglicane* ; Nikos A. Nissiotis, *Le fondement ecclésiologique du plérôme de l’Eglise. L’unité du clergé et du laïcat dans la tradition orthodoxe*.

Après ce tour d’horizon œcuménique, voici les contributions de spécialistes réformés de la théologie pratique : J.-J. von Allmen, *Clergé et laïcat* ; J.-Ph. Ramseyer, *La spécificité du ministère pastoral* ; J.-J. von Allmen, *Le ministère des anciens* ; Claude Bridel,

Le ministère diaconal dans l'Eglise d'aujourd'hui ; et enfin, du même auteur, *La mission du laïcat*.

* * *

Nous avons tenu à donner ici toute la table des matières de ce livre pour montrer l'étendue et la richesse des travaux qu'il nous présente. Le lecteur n'apprécie pas moins les qualités de leur contenu : la solidité des études bibliques et historiques ; l'ampleur de l'information ; l'expérience et la prudence pastorales ; le sens de l'humour qui orne certaines pages ; l'honnêteté de la recherche, où ceux qui estiment satisfaisante la théologie du ministère de leur Eglise reconnaissent que la pratique et la vie de l'Eglise le sont moins.

Ce serait trahir les auteurs que de résumer chacune de leurs études en quelques lignes. Il nous paraît plus utile de marquer les principales convergences, puis de poser quelques questions concernant la méthode et l'orientation théologique des solutions qui nous sont proposées.

* * *

Il y a accord, nous semble-t-il, sur trois points principaux. Le premier concerne la différence entre « sacerdoce universel » et « ministère ». On sait que le sacerdoce universel est couramment interprété dans le sens que n'importe quel croyant est apte à remplir n'importe quelle fonction dans l'Eglise. Or ce n'est pas la doctrine du Nouveau Testament, que la Confession helvétique postérieure de 1566 a bien rendue en affirmant : « La prêtrise est commune à tous les chrétiens, mais non pas le ministère » (cit. p. 198). Cette certitude fondamentale s'exprime tout au long de « Ministère et laïcat ».

Le second point de convergence pourrait être formulé ainsi : les ministères — et les ministres — sont des dons du Seigneur à l'Eglise ; ils ne constituent pas en eux-mêmes l'Eglise ; ils ne sont pas non plus des émanations ou des créations de l'Eglise.

Le troisième caractère commun réside dans l'effort de définir la doctrine et la pratique des trois ministères principaux — pastoral (ou pastoral-éiscopal), presbytéral, diaconal — ainsi que la place et le rôle des laïcs dans l'Eglise et dans le monde.

* * *

Y a-t-il une structure normale, et normative, de l'Eglise ? J.-J. von Allmen la trouve dans l'Eglise ancienne, vers la fin du I^{er} siècle, où l'évêque est chargé des responsabilités essentielles, assisté d'un collège d'anciens et d'un collège de diacres. Pour déclarer cette

structure normative, J.-J. von Allmen recourt à deux arguments, qui s'étaient l'un l'autre : 1) une interprétation des données du Nouveau Testament sur les ministères qui justifie d'emblée l'autorité ultérieure de l'épiscopat ; 2) une conception massive de l'autorité du canon : « Il ne me paraît pas possible, quand on reconnaît la canonité du Nouveau Testament, de ne pas admettre aussi la canonicité du développement qui se dessine à l'intérieur du Nouveau Testament » (p. 224)... « On ira jusqu'au terme de la tradition ecclésiologique attestée par le Nouveau Testament pour trouver le canon ordinaire, inclusif de la structure de l'Eglise » (p. 225).

Nous ne pouvons pas suivre jusqu'au bout le professeur de Neuchâtel dans son exégèse (p. 216 ss), qui nous paraît trop vite dogmatisante, ni dans son application de l'autorité du canon, où il s'écarte des vues des collaborateurs du même ouvrage. « Si, écrit K. Stalder, on interprète les Epîtres pastorales en partant de Paul, comme il est certainement indiqué de le faire, on est précisément forcé de remarquer qu'en elles, des glissements fatals s'annoncent », notamment dans la doctrine de la foi, du salut, du Saint-Esprit ; pourquoi devrait-on suspendre tout jugement critique à l'égard de ce que les Pastorales nous disent de l'Eglise et des ministères ? En ne voulant pas d'un « canon dans le canon », on aboutit à faire des plus récents livres canoniques la norme des précédents. Ainsi J.-J. von Allmen, avec une verve redoutable, met en pièces le témoignage de la première épître aux Corinthiens (p. 221 s.) ; il a raison d'y voir une Eglise malade que l'apôtre tente de guérir ; mais est-ce seulement l'abus des charismes qui gêne son ecclésiologie, ou déjà leur existence même ?

* * *

Très intéressantes sont les pages où J.-J. von Allmen montre les hésitations et les contradictions des Eglises réformées au sujet des ministères presbytéral et diaconal, et fait voir que le ministère pastoral, pour l'Eglise réformée du XVI^e siècle, correspond au ministère épiscopal de l'Eglise ancienne (p. 227 ss). Le souci dominant de von Allmen semble être que ce ministère pastoral-épiscopal soit « reconnu », qu'on en « retrouve les dimensions » (p. 225), d'abord dans l'Eglise réformée, et ensuite chez nos partenaires dans le dialogue œcuménique. Ici, l'Eglise réformée paraît frappée d'un lourd handicap, le ministère de ses pasteurs n'étant pas reconnu comme légitime par les Eglises qui s'appuient sur la doctrine de la succession apostolique. Le seul remède, pour J.-J. von Allmen, consiste à nous soumettre aux critères posés par ces Eglises ; souvent reviennent les termes de « légitimité », d'« ecclésialité valable » ; il rejette le presbytérianisme, qui « donne raison à la manière dont Rome nous considère » (p. 236) ;

il se demande si nous aurons le temps de redevenir une « vraie » Eglise, avec de « vrais » pasteurs (p. 245), faute de quoi nous nous trouverons exclus de l'unité chrétienne retrouvée. Mais pourquoi devrions-nous envier, et imiter, les Eglises tranquillement assurée de leur supériorité dans la doctrine du ministère ? Ont-elles pour cela des ministres plus fidèles et plus compétents ? La réalité et l'apostolitité de l'Eglise nous paraissent devoir être éprouvées selon des critères de fait plutôt que de droit, déjà avant le jugement dernier. D'autre part, si le mouvement œcuménique s'engage dans le sens indiqué par J.-J. von Allmen, ne court-on pas le risque d'un nouveau clivage entre « l'Eglise » à structure résolument juridique et les Eglises qui resteraient « charismatiques » ?

* * *

Une remarque, à propos du *Filioque* : à deux reprises (p. 162 et p. 189) sont dénoncés les ravages que cette doctrine a causés en ecclésiologie ; la subordination de l'Esprit au Fils a été interprétée comme entraînant la soumission du laïcat à la hiérarchie romaine et au pape ; le *Filioque* a mené l'Eglise au cléricalisme, à un « christomonisme juridique » (Nissiotis, p. 162). Cette critique, justifiée, du rôle ecclésiologique du *Filioque* ne doit pas faire oublier l'importance sotériologique et éthique de ce dogme. Il souligne l'affirmation néotestamentaire que le Saint-Esprit est l'Esprit du Christ, donné aux croyants pour leur sanctification. Selon la tradition orthodoxe, le Saint-Esprit sanctifie beaucoup de choses, voire l'univers tout entier, plutôt que les hommes. A ce sujet, il y aurait lieu de se livrer à une lecture attentive des liturgies de la sainte cène.

* * *

L'étude sur le ministère des anciens est à l'ombre, si l'on peut dire, du problème du ministère pastoral. « Pour que l'Eglise réformée ait des anciens qui le soient vraiment, il faut d'abord qu'elle ait des pasteurs qui le soient vraiment » (p. 256). Les anciens seront une sorte de pasteurs en second, tous les domaines du ministère pastoral leur étant ouverts (p. 249). Pour cela, il faut les mettre à part du peuple de l'Eglise par une consécration ; les anciens ne seront plus des laïcs exerçant une charge dans l'Eglise, mais des ministres de l'Eglise.

La même solution est proposée par Claude Bridel pour les ministères diaconaux : il faut « ministérialiser » le diaconat (p. 270), il faut consacrer ceux qui exercent ces services (p. 274). Les diacres ne sont

plus des laïcs, et pour le souligner, il faut leur donner une place d'officiants dans le culte (p. 279).

Si nous comprenons bien, la thèse fondamentale est celle-ci : la tâche des laïcs est le témoignage chrétien dans le monde (excellentes sont les pages sur ce sujet, p. 288 ss) ; mais ceux qui œuvrent dans l'Eglise ou pour l'Eglise doivent avoir rang et qualité de ministres et être consacrés comme tels. Il nous semble que la distinction entre laïcs et ministres est par trop formelle ; du moment que les anciens ne donnent pas tout leur temps à leur fonction, ne sont-ils pas aussi appelés à un témoignage de laïcs dans leur profession et dans leur milieu social ? Pourquoi vouloir « ministérialiser » un grand nombre de services diaconaux, précisément en un temps où beaucoup des fonctions autrefois remplies par l'Eglise — enseignement, assistance, soins aux malades — sont aujourd'hui laïcisées ? Où s'arrêter dans la consécration des diacres ? Nous connaissons tous des instituteurs, des infirmières, par exemple, dont la carrière a été un véritable « ministère » chrétien, sans qu'ils aient jamais éprouvé le besoin d'être « reconnus » officiellement par l'Eglise ; il leur a suffi de servir leur Seigneur, comme c'est le devoir de tout croyant, à la place où ils se trouvaient. Ce peut être une tentation pour l'Eglise de tout mettre sous son étiquette, et une tentation pour certains croyants de prétendre à une consécration publique et officielle, au lieu de tout simplement servir.

Château-d'Œx.

FRANCIS BAUDRAZ.